



22 septembre 2022

Compte-rendu de la négociation intra-groupe sur le pouvoir d'achat du 22 septembre 2022

Délégation CGT : Mario Ricardo (RRG Versailles), Jean-François Pibouleau (DSC Renault SA), Rachid Karroumi (DSC Adjoint Renault SA), Frédéric Podguszzer (Cléon), Sébastien Ponchelle (Sofrastock), Thomas Ouvrard (Sofrastock), Eric Moulinneuf (RRG Fresnes).

Cette négociation a commencé par les déclarations des organisations syndicales représentatives.

- **CGT :** Vous retrouverez la déclaration de votre délégation en pièce jointe.
- **FO :** a demandé une prime comprise entre 500 et 1000 €
- **CFDT :** a demandé une prime de 1000 € et la réouverture anticipée des NAO 2023
- **CFE-CGC :** Pas de déclaration mais rejoint tout ce qui a été dit, avec un rappel sur la rémunération insuffisante des jeunes cadres.

1- Rappel du contexte.

Le 14 septembre dernier suite à la demande de toutes les organisations syndicales, la direction a organisé un GRP sur le pouvoir d'achat. Suite à ce GRP (Groupe de Réflexion Paritaire) la direction a ouvert une négociation intra-groupe le 22 septembre 2022 afin de proposer des mesures exceptionnelles pour le pouvoir d'achat des salariés. Ces mesures exceptionnelles concerneront : le transport, les dépenses du quotidien et la santé.

Commentaires CGT : Il n'est guère envisageable de pallier une inflation s'inscrivant dans le long terme avec des mesures aussi ponctuelles que des primes. De plus, ces primes exonérées de cotisations vont à l'encontre de notre modèle social en échappant à la sécurité sociale, à l'assurance retraite et au chômage. Tandis que des augmentations de salaire pérenniseraient la condition des salariés en étant socialement responsables. Pour rappel, les NAO 2022 se sont achevées sur un PV de désaccord. Les pseudo-négociations annuelles de ces dernières années ont été un fiasco, les salariés s'en souviennent et particulièrement en cette période de sur-inflation.

CGT : nous vous avons écouté sur la situation de l'entreprise, mais notre préoccupation c'est la situation des salariés. Les salariés veulent des résultats. Pour exemple dans le Nord, des jeunes salariés travaillent pour 11 € de l'heure soit 1300€ par mois. Depuis plus de 10 ans on subit des modérations salariales. Il serait bon de sensibiliser les plus hauts cadres sur la question des salaires. Aujourd'hui faute de salaire suffisant un bon nombre des salariés se voient refuser des ruptures conventionnelles et sont contraints de démissionner. La CGT, dans sa déclaration vous a rappelé la situation des sites actuellement en vente comme RRG et FDB.

Réponse de la direction : Les sites RRG actuellement en vente entrent dans le périmètre de l'accord. En revanche, en ce qui concerne FDB, la vente de la fonderie pourrait être effective dans les prochaines semaines et se retrouverait hors périmètre. Mais il est envisagé un travail en local sur le sujet, en parallèle du périmètre Groupe, et des discussions seront engagées dès la mise en place de cet accord.

2- Périmètre de négociation.

Le périmètre de la négociation se définit comme ci-suivant : établissements Renault Sas, ACI Villeurbanne, Renault Electricity, Alpine Cars, Manufacture Alpine Dieppe, Sofrastock International, SOVAB, Sodicam², Renault digital, Renault Software Labs, Alpine Racing, Qstomize, RRG, DIAC.

3- Propositions pour accompagner le transport

La direction propose une fois de plus une prime pour accompagner le transport : son versement sera à destination de l'ensemble des salariés des sociétés incluses dans le champ de cette négociation ainsi que pour les salariés en DA et en congés mobilité. Les intérimaires seront éligibles à cette prime s'ils sont en contrat depuis un mois minimum et présents dans les effectifs à la publication de l'accord.

Son montant est de 100€ !!!

Les salariés bénéficiant d'un véhicule nominatif avec essence ne sont pas concernés par cette prime.

4- Proposition pour soutenir les dépenses quotidiennes

La direction propose la monétisation de RTT (*Possibilité de monétiser jusque 3 CTI si pas assez de CTE. Attention le CTE ne peut pas être négatif.*) avec une majoration de 25%. La direction a pris pour exemple les plus petits salaires, qui n'auront guère le choix de perdre des jours de congés pour quelques miettes.

Commentaire CGT : Une fois de plus la direction veut nous rémunérer sur nos congés. On nous demande donc de travailler plus pour gagner moins !!! La CGT ne peut pas valider le fait de vendre des congés, même si ce dispositif existe et que des salariés l'utilisent déjà parce qu'ils ont besoin d'argent, et il est dommage d'en arriver là puisque la vraie question, c'est la question des salaires.

La direction continue de défendre la défiscalisation des heures supplémentaires, avec une majoration de 25% après les 1607h annuelles conclue dans l'accord Renouveau France 2025. Pour les salariés **hors forfait-jours**, ils bénéficieront des mêmes possibilités de monétisation avec une majoration de 25%, **ces heures supplémentaires seront soumises à cotisations.**

Pour les entités n'ayant pas de RTT, une concertation en locale sera engagée pour étudier les possibilités alternatives de monétisation et d'abondement.

Chez RRG cette proposition n'est pas applicable donc il y aura un déclenchement d'une négociation A'dhoc qui est stipulé dans cet accord de méthode. Car les salariés de RRG n'ont pas de RTT mais un CET (Compte Epargne Temps).

La direction propose le versement d'une prime dite « *prime de soutien pouvoir d'achat* » versée en totalité aux salariés ainsi qu'aux intérimaires des entreprises incluses dans le champ d'application hors DA et congés de mobilité, d'un montant de **500€**, et qui remplissent les conditions suivantes :

- Être présent aux effectifs au moment du dépôt de l'accord
- Avoir une ancienneté de contrat d'au moins 1 mois.

La direction propose enfin **l'extension des avoirs du PEG** pouvant faire l'objet d'un déblocage anticipé à hauteur de 10 000 euros en une seule fois et net de prélèvements sociaux.

Commentaire CGT : Pour ne pas changer, ce sont les salariés qui s'auto-financeront enfin pour ceux qui le peuvent.

5- Proposition pour soutenir les assurances santé.

Sous réserve de la conclusion d'un accord collectif, les cotisations salariales de complémentaire santé correspondant au régime obligatoire et facultatif, hors options sont exonérées à 100% pour les mois d'octobre à décembre 2022. **Pour RSAS et filiales adhérentes** : utilisation de la participation bénéficiaire afin de prendre en charge les cotisations normalement dévolues aux salariés. **Pour les autres filiales** : prise en charge par l'employeur de la cotisation salariés. Tous les CSE/CCSE seront consultés puisque cette disposition modifie les garanties collectives.

Commentaire CGT : selon que vous ayez une formule solo, duo ou famille les économies ne sont pas les mêmes !!! Et Renault ne mettra pas la main à la poche une fois de plus pour soutenir le pouvoir d'achat de ses salariés. Pour rappel la CGT a revendiqué une prise en charge à hauteur de 60% pour l'employeur concernant les contrats santé.

6- Synthèse des propositions

Ces mesures de « soutien » représenteraient (en % de salaire mensuel brut) (p24) :

- 64% d'un salaire mensuel brut pour salarié (à 2000€ brut) / 1272 NET
- 47% d'un salaire mensuel brut pour un salarié (à 3100€) brut / 1469 NET
- 34% d'un salaire mensuel brut pour un salarié Cadre IIIA (à 4500€ brut) / 1500 NET

A cela se rajoutera une augmentation de l'avance intéressement en local soit 300€, qui sera net d'impôt pour les APR et les ETAM. Pour les cadres seule la monétisation des congés sera possible.

Commentaire CGT : le compte n'y est pas. Car quand on regarde en détail ces chiffres Renault nous donne encore des miettes et toujours pas d'augmentation de salaire, ni de treizième mois !

Au fur et à mesure de la négociation les autres organisations syndicales ont vite abandonné le terrain des AGS, et une fois de plus elles accompagnent la direction dans leurs mesures délétères.

La direction souhaite à travers ces mesures rouvrir les NAO 2023, dès le mois de décembre 2022 !!!

CGT : Nous ne sommes pas d'accord avec une ouverture des NAO au mois de décembre. Nous souhaitons une proposition d'AGS dès maintenant. Aujourd'hui les propositions sont loin d'être à la hauteur. Et si les discussions en restent là, nous ne poursuivrons pas ces pseudo-négos !

La CFE-CGC/CFDT/FO : souhaitent une ouverture des NAO 2023 dès la fin de l'année.

7- Engagement concernant les NAO 2023.

- Ouverture des NAO sur les salaires dès le mois décembre 2022
- Prendre en considération le niveau d'inflation sur l'année 2022 dans les NAO 2023

La direction ne peut pas prendre d'engagement sur la date de versement de la prime pour toutes les entités !

L'accord sera soumis à signature le 30 septembre.



8- Le calendrier prévisionnel de déploiement :

- **Prime transport** : mi-novembre
- **Prime pouvoir d'achat** : mi-octobre
- **Monétisation** : novembre- décembre
- **NAO 2023** : décembre 2022
- **Cas de déblocage du PEG** : Octobre à décembre